

COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CST DU 9 MAI 2023

Le Bureau du CST s'est réuni le 9 mai 2023 de 20 heures à 22 heures 30.

Étaient présents Aurora COSTA, Gérard MIQUEL, Coralie PERROCHAIN, Sun WAI SONG, Ghislain LOMBARD, Michel PAZOS, Alain LACASSIE, Michel RANSOU,

Françoise POUGET MOLINER et Gégé MAUREL étaient absents.

1 NOMBRE DES LICENCIES : 110 au titre de 2023. Aurora et Coralie observent qu'il y a lieu d'établir une base de données sous tableur avec les noms des adhérents et leurs types d'adhésion afin de suivre individuellement les consommations des services rendus par le Club : plongées à l'unité, forfait, etc...

Elles observent que le suivi des licences, aisé à cette période de l'année, deviendra problématique lors de la vague de réinscriptions de septembre /octobre prochains.

2 FINANCES : 53 100,30 € en compte courant. La « dette » de TVA de 9 000 € pour l'achat du bateau est provisionnée en sus sur livret d'épargne.

Attente de la facture de Pierre IRIGOYEN pour ses travaux sur le bateau (surveillance + petite électronique), de SIABA pour un filtre et la formation au compresseur du 20 avril, et achat ou réparation du sondeur (la réparation actuelle avec la crosse n'est qu'un expédient.

Nous avons demandé 2000 € de subvention à la mairie pour le stage enfants à Rosas. On nous en donne 1000. Restons-nous en là, ou le Club met-il de sa poche en plus pour atteindre la contribution de ces dernières années ? Patrick DAVEAU a fait savoir qu'avec 1 200 € il bouclerait son budget 2023. Après débat sur l'intérêt pour le Club de contribuer aux voyages et aux formations de certains de ses adhérents, et un vote, il est décidé que le Club

ajoutera à titre exceptionnel 200 € pris sur son propre budget pour atteindre les 1 200 € . Cette somme sera partagée à égalité entre tous les participants au voyage à ROSAS, comme en 2022.

Il est rappelé que les subventions, quelle qu'en soit l'origine, ne sont jamais un droit acquis, et qu'elles doivent être étudiées chaque année au cas par cas.

Le versement de la subvention de 2500 € promise par M. TREMEGE pour le compresseur est toujours en attente. Il y a lieu de relancer ses services.

3 FORMALISATION DES FONCTIONS AU SEIN DU CLUB : un tableau en sera établi, portant notamment les habilitations au pilotage du bateau et à l'utilisation du compresseur. Pour le compresseur, une mise en mains est prévue le 11 mai pour Gérard et Ghislain.

Il est précisé que l'apprentissage du pilotage du bateau peut se faire par compagnonnage avec en qualité d'instructeurs les pilotes y ayant déjà été initiés.

4 BATEAU : il a été testé par les adhérents du Club, et aussi pendant deux week ends avec COGNAC.

Les deux barres servant de rambardes ont été perdues. Elles vont être remplacées et amarrées aux montants du toit.

Jean Pierre ATTHAR a trouvé un bout' de mouillage de cent mètres pour cent euros. Ok pour cet achat. Il propose aussi de tester un sondeur d'occasion dont il dispose. A voir au plus vite en situation sur le bateau. Fabien DUBREUIL est sollicité en parallèle pour identifier le sondeur neuf le plus adapté, dans tous les cas avec cartographie.

La jauge à carburant doit absolument être améliorée. Les points de remplissage pour l'huile et le liquide de refroidissement du moteur sont à identifier.

La licence de la VHF est à transférer. Échange en cours avec l' Agence nationale des fréquences, à finaliser.

Le maintien en charge de la batterie doit être garanti, soit par la pose d'un chargeur avec prise de quai, soit par un panneau photovoltaïque.

Une anode a été perdue à quai. A retrouver si possible, sinon à remplacer.

Le bloc de sécurité doit être muni de sa propre bouée, afin que le pilote puisse le larguer à l'eau s'il doit en urgence se porter ailleurs pour prendre en charge une autre palanquée. Un pare-battage pourra faire l'affaire. Il y en a dans la soute arrière.

La communication entre le pilote et les plongeurs à bord est à améliorer, soit par le remontage du klaxon, soit par l'usage d'une corne, soit par l'installation d'un haut parleur relié à la VHF (fonction PA).

Il faut repenser la chek list préparatoire au démarrage du moteur, et la tenue du livre de bord, dans un esprit de simplification pour le pilote, avec mention des numéros d'appel en cas de difficulté.

5 COMPRESSEUR : les travaux de sécurisation se poursuivent au rez de chaussée, avec déplacement de l'établi de bois, confection des chariots de portage des blocs, pose d'une grille de protection de la rampe de gonflage et poursuite des formations des adhérents candidats au gonflage.

6 PISCINE : une réunion s'est tenue le 19 avril 2023 sous la présidence de M. TREMEGE afin de signifier aux clubs que leur accès aux piscines BOYRIE et Tournesol serait restreint à compter de la rentrée de septembre 2023, pour faire des économies et élargir la clientèle des usagers payants. Plusieurs options sont sur la table, mais nous pouvons nous attendre à une réduction de nos créneaux d'environ moitié. Le CST va s'organiser avec le Club LAMAILHERK pour demander une réunion de calage avec M. LHUILLIER, directeur des piscines.

7 PROCHAINE AG DU CST : elle pouvait avoir lieu le 16 septembre. Pour cause d'indisponibilité de l'amphi de la Bourse du Travail, ce sera le 23 septembre 2023 à partir de 19 heures.

L' AG statuera notamment sur le renouvellement du tiers sortant des membres du Bureau. Ghislain LOMBARD et Michel RANSOU déclarent se représenter. Michèle et Jean BEAUDRY ayant souhaité quitter le Bureau, un appel est lancé auprès des adhérents qui souhaiteraient s'impliquer dans la vie du Club.

8 FORUM DES ASSOCIATIONS : il se tiendra les 9 et 10 septembre 2023 au Marcadieu. Gérard MIQUEL est volontaire pour y participer. Cela compensera notre absence à la journée Tellement TARBES du 30 avril.

9 QUESTIONS DIVERSES :

9-1 GRILLADES : elles reprendront le vendredi suivant la fermeture de la piscine. Gérard et Ghislain se portent volontaires. ***Rappel est fait aux adhérents qui souhaitent participer aux grillades qu'ils doivent s'inscrire pour le jeudi midi auprès de Gérard ou Ghislain, car ils font les courses l'après-midi..***

9-2 INSCRIPTION AUX SORTIES A HENDAYE : rappel est fait aux adhérents de s'inscrire sur le site du CST, de prendre contact avec le DP, et de faire connaître leur éventuel renoncement à une sortie, même et surtout s'ils prennent cette décision au dernier moment. Cela peut permettre à un autre adhérent de profiter de la place qu'ils auront libérée.

9-3 : COMMUNICATION EN INTERNE : il faut perfectionner la diffusion de l'information quand elle est destinée à tous les adhérents, notamment en donnant accès pour les membres du Bureau au fichier des adresses mail des adhérents.

9-4 : REMBOURSEMENT DES AVANCES : le Club rembourse les dépenses que font pour lui les adhérents. Plutôt que de se lancer dans une diffusion de cartes bleues, il apparaît préférable de rembourser ces avances par virement. Les adhérents qui préfèrent un remboursement à une défiscalisation sont invités à communiquer sans attendre leur RIB aux trésoriers, puis à produire auprès d'eux leur demande de remboursement avec justificatif par dépôt au Club, par courrier ou par mail.

PERMANENCES A VENIR

13 mai Gérard MIQUEL

20 mai Ghislain LOMBARD

27 mai Aurora COSTA et Sun WAÏ SONG

3 juin Gérard MIQUEL

Prochain Bureau mardi 6 juin 2023 à 20 heures

Dressé le 12 mai 2023

Sur les notes de Coralie PERROCHAIN

Michel RANSOU